ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 94637

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attiton de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en oeuvre de la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. L'une des principales innovations de cette loi, les « maisons du handicap », doivent permettre aux handicapés d'éviter un véritable parcours du combattant pour faire valoir leurs droits. En 2005, une enveloppe de cinquante millions d'euros a été répartie entre les départements pour permettre leur installation. Cependant, les associations représentatives de personnes handicapées s'inquiètent du retard dans leur installation effective. Il lui demande si le Gouvernement peut préciser les moyens financiers qu'il compte affecter en 2006 et 2007 pour les « maisons handicap », et donner des indications précises sur le calendrier de construction de celles-ci.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94637
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5110